

Une certification « bois bocager géré durablement »

Journée nationale de l'agroforesterie
18 décembre 2018



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FOND EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES.

D'OÙ PART-ON ?

bilan historique

1. Remembrement, effondrement des haies



« En Bretagne, les exploitations de 15 ha constituées de 20-30 parcelles entourées de haies, en 1950, doublent de surfaces et le nombre de parcelles encloses est divisé par trois, en 1990. » © Source L'Arbre et la Haie

2. Des campagnes de replantation de haies

50 000 km de haies ont été replantées, depuis 1980 – 7% du linéaire total © Source Signé PAP, n°21 - P.Pointereau



3. L'héritage de haies anciennes

750 000 km de haies toujours en place – 93% du linéaire total © Source La lettre du bocage - Solagro



ENJEUX

la haie, une ressource menacée

1. Le bocage, un capital arboré à renouveler





Haie de taillis sous futaie de chênes pluri-centenaires - vieillissante



Haie rélictuelle



Haie réduite au carré



Haie détériorée par le passage du lamier



Haie dégradée par le passage régulier de l'épareuse

2. Les haies, une source de bois à encadrer



Développement de la filière bois énergie, opportunité ou menace ?

L'enjeu se pose sur le bois issu des haies qui :

- **ne peut pas afficher sa durabilité** de l'amont à l'aval de la filière bois.
- Et pour lequel aucune attestation de **bois local n'est exigée.**

Un immense capital biomasse : en 2014, les haies représentent 945 000 ha, soit 3,4% de la SAU et soit 65 millions de m³ de bois agricole.

3. Les enjeux d'un label sur le bois bocager



Le label se doit de répondre à deux enjeux majeurs :

- **Produire du bois** plaquette/bois d'œuvre avec les garanties d'une ressource renouvelée.
- **Maintenir des paysages** bocagers durables et fonctionnels.

Au centre : la **gestion durable** des haies par les agriculteurs portée par des filières économiques locales

PROJET

Création d'un label pour reconnaître la gestion durable des haies

1. Les agriculteurs à l'origine du label



Plus de 60 agriculteurs sont impliqués dans la démarche.

Les objectifs du label répondant à leurs attentes :

- accompagner le **changement de pratiques** des agriculteur
- apporter une **reconnaissance des services rendus** à la société
- développer des **filières économiques** territoriales durables et renouvelables
- apporter de la **sécurité**, de la **traçabilité** et de la **transparence**

2. Un label sur les pratiques et une filière non sur un produit



3. Haie bien gérée = fonctionnalités bien remplies

Une haie bien gérée, en bon état permet :

- **Epuration de l'eau** (zones tampons limitrophes des cours d'eau, les haies de rupture de pente)
- **Ecrêtage des crues** (zones humides de fonds de vallons, complexes haies-prairies humides)
- **Refuge pour la biodiversité** (auxiliaires des cultures, corridors et habitat pour la faune sauvage)
- **Production de ressources en bois** (énergie renouvelable, bois d'œuvre)
- **Stockage de carbone** par les haies
- **Protection des cultures** (brise-vent, augmentation des rendements, microclimat) et des animaux d'élevage (bien-être, intérêts sanitaires)
- **Protection des sols** de l'érosion grâce aux haies et apport de matière organique...

Ces services écosystémiques de la haies contribuent à l'adaptation des exploitations agricoles face aux changements climatiques.

OUTILS DU LABEL

1. Cahier des charges producteurs
2. Procédure de certification
3. Cahier des charges revendeurs
4. Système de traçabilité

Indicateurs à l'échelle de l'exploitation



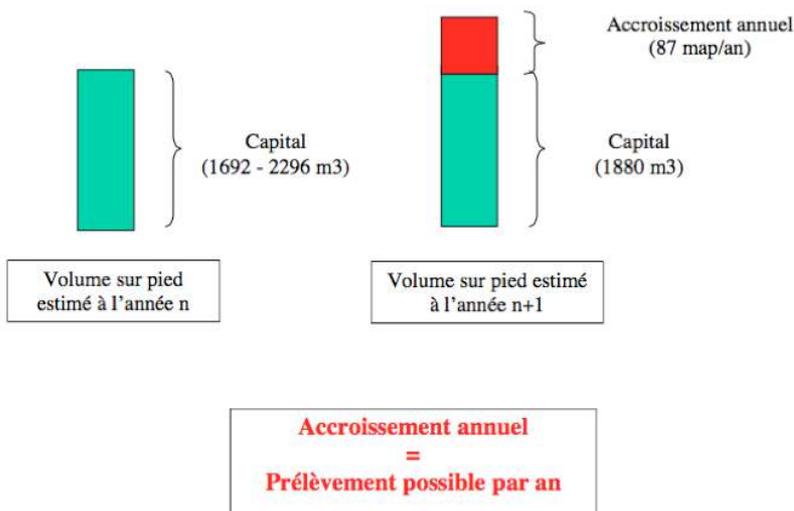
Niveau 1:

- **Pas de désherbage chimique** à moins de 2,5 m de l'axe de la haie
- **Pas de broyage sur le linéaire de la haie** venant d'être exploitée

Niveau 3:

- **Pas de broyage sur 50 cm de part et d'autre de l'axe de la haie** ou sur le haut du talus à l'échelle de l'exploitation
- **Maintien d'une bande enherbée** de 1 m de large, à partir de 50 cm de l'axe de la haie

Indicateurs à l'échelle du paysage



Niveau 1: **Ne pas prélever plus qu'1/10^{ème} du linéaire total de haies de l'exploitation par an**

Niveau 3: Si la maille existante de l'exploitation est inférieure à la **densité minimale** de référence territoriale, créer au minimum 2 mètres linéaire de haie/ha/an, sur 5 ans

Elaboré par les agriculteurs et les techniciens, au pied des haies



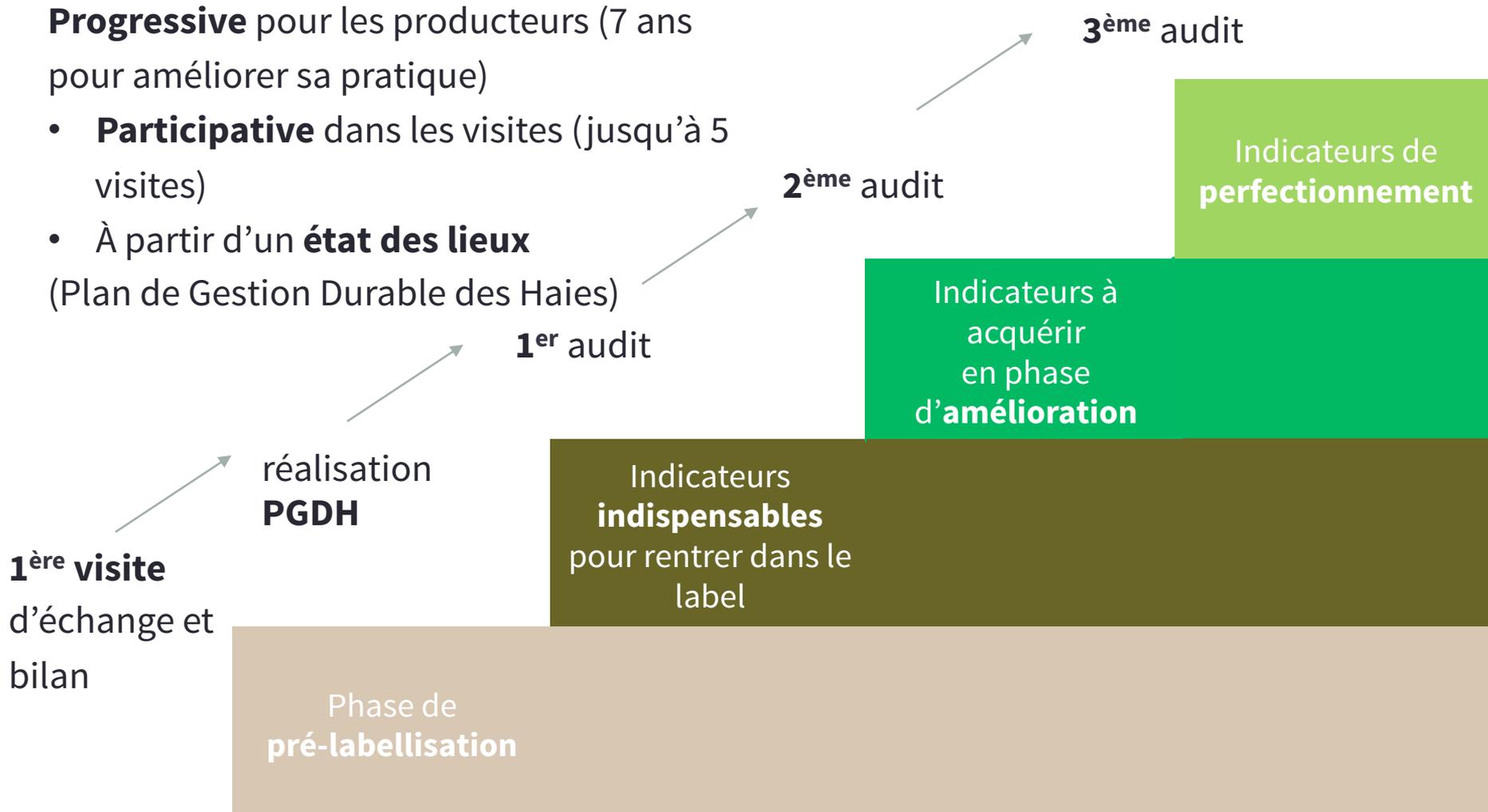
40 indicateurs :

- **simples à vérifier** sur le terrain
- adaptés aux **différents types de haies**
- construits à partir des **pratiques des agriculteurs** et l'**expertise des conseillers bocage**
- structuré à **plusieurs échelles** (haie / exploitation / paysage)

Méthode de notation

Progressive pour les producteurs (7 ans pour améliorer sa pratique)

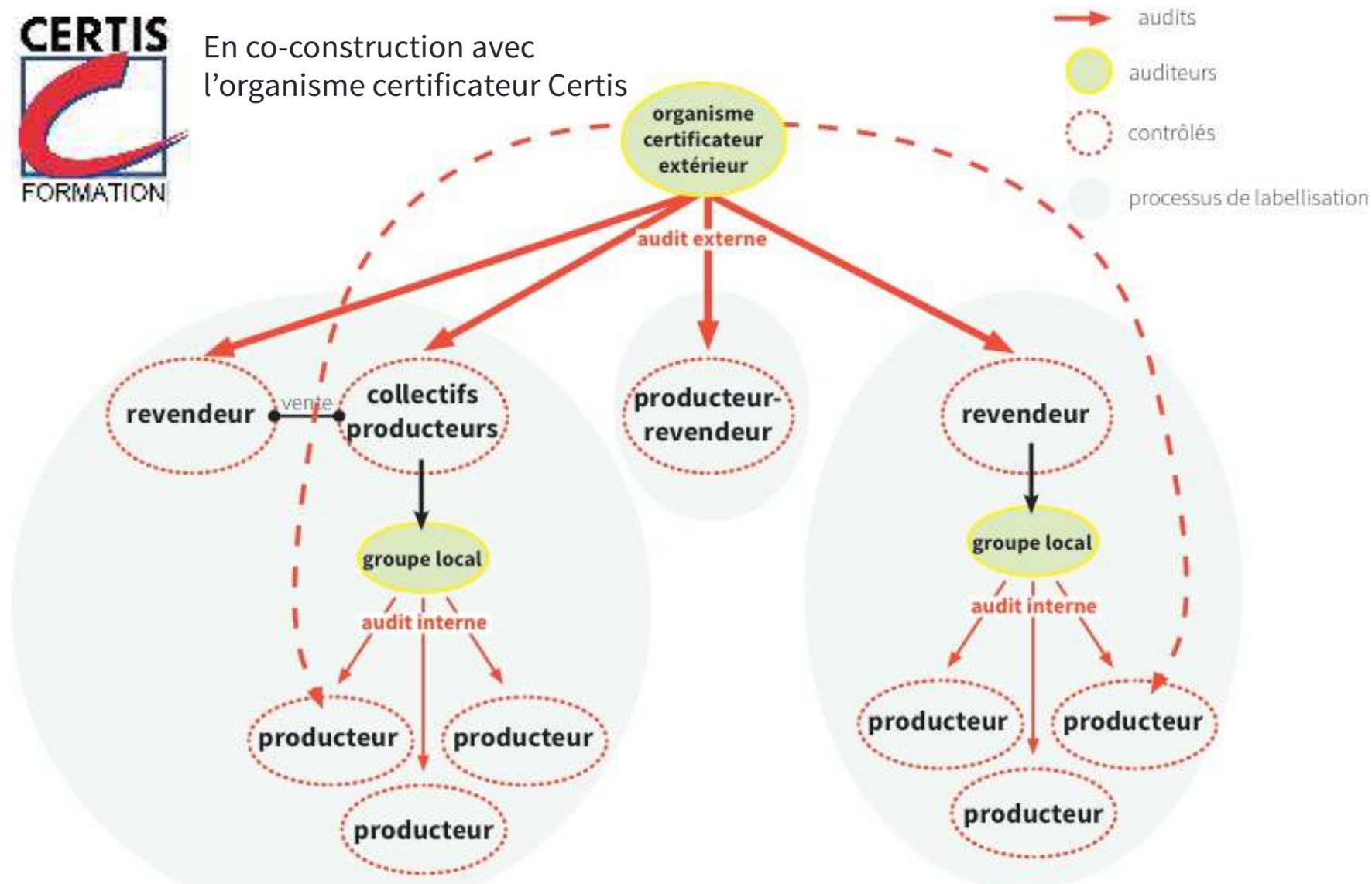
- **Participative** dans les visites (jusqu'à 5 visites)
- À partir d'un **état des lieux** (Plan de Gestion Durable des Haies)



2. Une procédure de labellisation



En co-construction avec
l'organisme certificateur Certis



3. Un cahier des charges revendeurs

GESTION DURABLE DU BOCAGE

- Le bois labellisé commercialisé provient de **100%** de producteurs labellisés.

REMUNERATION JUSTE DU PRODUCTEUR

- Le **prix d'achat** du bois au producteur doit être au moins égal au prix de production, dont à minima 30% de ce prix permet de rémunérer le producteur.

COMMERCIALISATION LOCALE – BILAN CARBONE POSITIF

- La distance de livraison entre le lieu de stockage ou de production et le lieu consommation de ne doit pas dépasser **1km parcouru**, à l'aller, pour **1m3** de bois labellisé **transporté**, pour un minimum de **80%** de bois labellisé vendu.

PERSPECTIVES

Lancement du label mi-2019

1ers bois labellisés en 2020

Et en 2023, un objectif de mobilisation :

- De **35 revendeurs**
- Sur **8 régions**
- Avec **3 500 agriculteurs**-producteurs
- **35 000 km** de haies gérées durablement



Merci de votre attention.